

HOMMES ET
DOCUMENTS
MIGRATIONS

LE POINT
DEUX FOIS PAR MOIS
SUR LES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS
POUR L'INFORMATION
DES SERVICES SOCIAUX
DES ASSOCIATIONS
DES ANIMATEURS ET DES MILITANTS

N° 942 - 1/2/1978 - 29ème année

Dossier de la quinzaine :

MIGRATIONS, SOCIÉTÉ ET IDÉOLOGIE :
SOCIOLOGIE BRITANNIQUE DES RELATIONS RACIALES
1960 - 1975
Y. CHARBIT

Chroniques :

- Droits politiques : Droits politiques des migrants en Europe
- Algérie : Politique de réinsertion
- Animation : Accueil sans frontières

LES MIGRANTS DANS L'ACTUALITÉ ● LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION ●
STATISTIQUES ● ACCUEIL ● LOGEMENT ● TRAVAIL ● ALPHABÉTISATION ●
PROMOTION ● CULTURE ● ENVIRONNEMENT POLITIQUE, SOCIAL ET RELIGIEUX
● CONNAISSANCE DES PAYS D'ÉMIGRATION ● EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES ●

Revue de presse - Informations - Comptes rendus - Chroniques

Publication bimensuelle - 6, rue Barye, Paris-17 - Tél. 924 71-94 - Le numéro : 5 francs

Dossier de la quinzaine

MIGRATIONS, SOCIÉTÉ ET IDÉOLOGIE :
SOCIOLOGIE BRITANNIQUE
DES RELATIONS RACIALES
1960 - 1975

La société britannique, de même que celle des autres pays d'Europe, compte différentes minorités ethniques. Toutefois, l'immigration y revêt des traits bien spécifiques dûs au passé de l'Angleterre. Société fortement marquée par son éthique religieuse et dominant un immense empire colonial, elle avait établi des liens particuliers avec les pays du Commonwealth.

L'immigration actuelle, surtout issue de ce Commonwealth, composée d'Antillais, de Guyannais, d'Indiens, de Pakistanais et d'Africains compte au total plus d'un million de personnes. La minorité irlandaise constitue un autre groupe très nombreux lui aussi.

Ce dossier analyse la façon dont les Britanniques perçoivent les "Race Relations". Il s'agit d'une reprise et d'un élargissement par Y. CHARBIT, de l'I.N.E.D., d'un article publié dans "L'Année sociologique" (+).

Les violents incidents qui ont éclaté en août 1977 révèlent le degré de tension qui peut exister entre groupes ethniques. C'est pourquoi ce dossier revêt une particulière actualité (+).

Hommes et Migrations

(+) Y. CHARBIT, "Sociologie des migrations en Grande-Bretagne - 1960-1975", L'Année sociologique, vol. 26, 1975 (Presses Universitaires de France).

MIGRATIONS, SOCIÉTÉ ET IDÉOLOGIE :
SOCIOLOGIE BRITANNIQUE DES
RELATIONS INTERETHNIQUES
1960 - 1975

Alors qu'en France la sociologie des migrations s'intéresse essentiellement aux "travailleurs immigrés", en Grande-Bretagne l'étude des Race relations occupe une place très importante. Des White and Coloured, de M. Banton (1959) aux Black Migrants : White Natives, de D. Lawrence (1974), en passant par le Colour and Citizenship, de E.J.B. Rose et de ses associés (1969), le Race Relations in Sociological Theory, de J. Rex (1970), ou le Black British, White British, de D. Hiro (1973), les titres mêmes des travaux sur lesquels se fonde cet article sont révélateurs de cette orientation de la sociologie britannique des migrations. Comment l'expliquer ? (1).

On peut évoquer un premier facteur : l'importance de la migration dite de couleur, en provenance du Nouveau Commonwealth. Du recensement de 1961 à celui de 1971, les Antillais et Guyanais passent de 171.800 à 301.000, les Indiens de 81.400 à 254.600, les Pakistanais de 24.900 à 132.000, les Africains de 5.600 à 122.000. Au total, l'immigration de couleur, dans laquelle ne sont habituellement pas inclus les Cyprotes et les Maltais, croît de 595.000 à 943.000 personnes, auxquelles il faut ajouter, en 1971, 543.000 personnes nées dans le Royaume-Uni (2).

Cependant, les Irlandais, avec 644.000 personnes, étaient en 1961 largement plus nombreux que l'ensemble des minorités de couleur, et constituaient encore en 1976 la minorité la plus nombreuse.

D'autres facteurs doivent donc être pris en compte pour expliquer l'orientation de la sociologie des migrations Outre-Manche, et en particulier le contexte institutionnel et la vie politique anglaise.

(1) Immigrant Workers and Class Structure in Western Europe, de S. Castles and G. Kosack, 1973, constitue l'exception la plus notable; dans Immigrants in Industry, S. Patterson conclut en 1968 au processus "d'absorption" non seulement industrielle, mais "globale", des migrants. Enfin, nous n'avons pas pu avoir accès à P. Wright, The Coloured Worker in British Industry (1968).

(2) Sources : E.J.B. Rose, *op. cit.*, p. 97, pour les chiffres de 1961 et "Country of birth and colour", Population Trends, 1975, n° 2, p. 4 pour ceux de 1971 (estimation proposée en 1977 par l'Office of Population Censuses and Surveys). Selon une plus ancienne estimation de l'O.P.C.S., la population de couleur en 1971 était de 1.330.000 (personnes nées dans le Nouveau Commonwealth sauf coloniaux, enfants de ces couples, enfants de couples mixtes). Sources : O.P.C.S., Population Trends, 1975, 2, 2. Une autre estimation pour 1971 donnait 1.208.000. Voir I. Woods, A note on the future demographic structure of the coloured population of Birmingham, England, Journal of Biosocial Science, 1977, 9, 239-250.

Entre 1962 et 1971, l'adoption de cinq grandes lois et la mise en place de trois commissions (1) n'ont pas seulement remodelé profondément la politique de l'immigration; elles avaient aussi pour but de poser les bases législatives et institutionnelles des relations entre la majorité blanche et les minorités de couleur.

Troisième facteur : la vie politique anglaise. Au cours des années 1960, quelques députés conservateurs, jusque là assez obscurs, se rendent brutalement célèbres, en faisant appel aux sentiments xénophobes et racistes d'une partie de l'opinion publique anglaise. Dès 1964, avec l'élection de Peter Griffiths à Smethwick, mais surtout depuis le discours prononcé à Birmingham en 1968 par Enoch Powell, les relations ethniques sont devenues en Grande-Bretagne un problème politique majeur.

Ces trois facteurs, qui ne sont bien sûr pas indépendants les uns des autres, ont inspiré des études que nous présenterons tout à l'heure. Mais ils renvoient à un problème fondamental, qui explique le développement et l'orientation actuelle de la sociologie des migrations en Grande-Bretagne : la détérioration des relations ethniques et la montée d'un racisme dont sont surtout victimes les Jamaïcains, les Pakistanais et les Indiens. Les incidents raciaux se sont en effet multipliés au cours des années 1960, et la discrimination dans l'emploi, le logement, les écoles s'est révélée dans toute son étendue.

Nous verrons comment se traduit, au niveau du contenu et des thèmes, cette orientation de la sociologie des migrations : en d'autres termes, en quoi consiste l'étude de "race relations" ? Nous rencontrerons des travaux de nature ethnologique, portant sur des minorités de couleur, puis des analyses plus sociologiques, centrées sur les relations entre la majorité et les groupes minoritaires, enfin des études sur les préjugés raciaux et la discrimination.

On ne saurait toutefois penser que la sociologie des migrations constitue un tout homogène : bien au contraire, les publications que nous avons retenues ont des fondements idéologiques différents, sinon contradictoires. Mais on retrouve là encore l'importance des "race relations" : nous montrerons que ces ouvrages tentent, d'une manière ou d'une autre, de cerner la nature des relations ethniques et leur devenir, et constituent en fait une réflexion sur la société

(1) Le Commonwealth Immigration Act de 1962 institue le système des cartes de travail (Work vouchers) et précise les conditions d'entrée des membres des familles (dépendants). En 1965, le gouvernement travailliste publie un Livre blanc, intitulé Immigration from the Commonwealth, qui d'une part restreint les entrées, d'autre part institue le National Committee for Commonwealth Immigrants (NCCI), pour améliorer les relations raciales. Le Race Relations Act de 1965 est la première loi contre les pratiques discriminatoires : elle ne concerne que les lieux publics (hôtels, restaurants, transports publics, lieux de distraction). Est créé en même temps un organisme de conciliation, le Race Relations Board. Le Commonwealth Immigrants Act de 1968 restreint les droits à l'immigration des citoyens du Royaume-Uni sans parents ou grands-parents nés en Grande-Bretagne et renforce les contrôles à l'entrée dans le pays. Avec le Race Relations Act de 1968, la lutte contre la discrimination est élargie : logement, emploi, éducation, services publics, prêts bancaires et assurances. Quand au NCCI, il est remplacé par une Community Relations Commission, plus centrée sur les relations ethniques. Enfin, l'Immigration Act de 1971 introduit la notion de "patrial" qui redéfinit la citoyenneté britannique : sont "patrials" les citoyens du Royaume-Uni nés en Grande-Bretagne ou dont l'un des grands-parents y est né. L'immigration des patrials n'est soumise à aucune restriction.

britannique : société intégrationniste ou société conflictuelle ? Rapports de coexistence et de tolérance , ou au contraire de domination , entre majorité et minorités ethniques ?

Dans les limites de cet article, nous avons le choix entre un panorama (1), qui aurait été de toute façon incomplet , et la présentation approfondie de quelques domaines : ayant plutôt opté pour la deuxième branche de l'alternative, nous ne pouvons que signaler l'existence d'études sur les problèmes de scolarité , et sur les enfants de migrants en général. Nous n'avons pas retenu des études trop anciennes (2) , ou portant sur des courants migratoires particuliers et aujourd'hui quasiment éteints (Polonais , Juifs) (3). Enfin , nous n'avons pu avoir accès qu'à quelques articles publiés dans deux périodiques , Race et Race Today.

I. LE FAIT MIGRATOIRE ET LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

A. Le développement des migrations.

La présentation des analyses purement démographiques n'entre pas dans le cadre de cet article. Par contre, les implications sociologiques de certaines données méritent de retenir l'attention : en particulier, deux questions cruciales se posent à propos des migrations : quelles sont les perspectives d'accroissement de la population de couleur en Grande-Bretagne ? Quel est le degré de concentration des minorités de couleur ?

Répondre à la première question suppose la maîtrise de deux inconnues, d'ailleurs liées : la fécondité des migrants, l'importance numérique des minorités de couleur.

Pour diverses raisons d'ordre historique et ethnique (4), on ne recense en Grande-Bretagne les étrangers que par le lieu de naissance. D'où de sérieuses incertitudes quant à l'importance des "White Indians", qui sont l'équivalent des Français d'Outre-Mer , et des "Black British" , ou personnes de couleur nées dans le Royaume-Uni. Si l'on ajoute les problèmes classiques de sous-évaluation des populations migrantes, on comprend à quel point il est difficile de connaître l'importance numérique des minorités de couleur. Néanmoins , si les démographes et sociologues britanniques sont aussi préoccupés par cette question (5) , c'est parce qu'en réalité il s'agit d'un problème politique , pour la raison évoquée plus haut. Depuis 1968 , E. Powell a considérablement contribué à dramatiser la question de l'immigration, en alarmant l'opinion publique sur l'"excessive" croissance de la population de couleur. P. Foot , au terme d'une remarquable analyse de l'élection de p. Griffiths, et de la politique des deux grands partis, n'hésite pas à parler de "l'exploitation de la question de l'immigration dans l'intérêt

(1) Il convient de mentionner ici M. Charlot, Naissance d'un problème racial minorités de couleur en Grande-Bretagne , (Paris, 1972, Armand Colin , Collection "U2"), recueil de nombreux extraits d'ouvrages sur un sujet proche du nôtre, et le livre plus élaboré de F. Field et P. Haikin, Black Britons, 1971.

(2) En particulier, K. Little, Negroes in Britain, 1947.

(3) J. Zubrzycki , Polish Immigrants in Britain, 1956; E. Krausz , Leeds Jewry : its History and Social Structure, 1964.

(4) Voir sur ce point, E. Krausz, Ethnic Minorities in Britain, 1971, p. 33.

(5) Voir C. Hill, Immigration and Integration , 1970, chap. 3. D. Eversley et F. Sukdeo, The Dependents of Coloured Commonwealth Population of England and Wales, 1969, chap. 1, chap. 5. J.B. Rose et al., Colour and Citizenship, chap. 10, 11.

politique des partis" (1). Quant à D. Hiro et C. Hill, ils ne manquent pas de souligner l'utilisation par E. Powell, dans son discours de Birmingham (20 avril 1968), de l'argument démographique (2).

Le paradoxe de cette situation, c'est qu'un démographe aussi sérieux que D. Eversley ait été critiqué pour ses évaluations de la fécondité des migrants et des retours : A.H. Richmond les jugent "irréalistes" (3). Eversley et Sukdeo, il est vrai, s'en expliquent longuement (pp. 54-59). Pour eux, il s'agissait d'estimer la croissance "maximum" de la population en provenance du Commonwealth, afin de fournir "la base d'une prévision un peu plus réaliste que les estimations sauvages devenues fréquentes ces dernières années" (4). Quoi qu'il en soit, leurs projections ne sont pas sûres, et on mesure une fois de plus à quel point la neutralité et l'objectivité sont un leurre : les spécialistes ont conscience d'être au coeur d'un débat sur le devenir de la société britannique; tout se passe comme si une mission leur était impartie, celle de prouver, en face de la naissance d'un courant raciste, que les faits démentent les politiciens alarmistes.

On a un sentiment comparable devant le traitement réservé à la question de la concentration géographique des minorités de couleur. Il est clair que derrière celle-ci se profile une autre question, celle-là angoissante : y a-t-il ou non constitution de ghettos comparables à ceux des Etats-Unis ? A notre connaissance, la concentration géographique des migrants en France n'a pas donné lieu à une réflexion sociologique comparable. Ainsi, toute une partie de l'étude de A.H. Richmond sur le quartier Saint-Paul de Bristol tourne autour de cette question : il conclut à l'absence de ghetto au sens américain, en raison de la possibilité qu'ont les habitants de quitter le quartier (5). S. Castles et G. Kosack, quant à eux, ne croient pas à l'existence de "ghettos noirs", mais à celle de districts peuplés de migrants et des Britanniques les plus pauvres : ils parlent de "ghettos de la strate inférieure" (6). J. Rex et R. Moore, dans leur étude de Sparkbrook, un quartier de Birmingham, aboutissent à une conclusion analogue : pas de ségrégation sur une base ethnique, mais une zone-problème tout entière ségréguée (7). S. Patterson, dans sa monographie sur les Antillais résidant à Brixton (Sud de Londres), ne pensait pas, en 1963, que leur concentration aboutirait à la constitution d'un ghetto (8). Quant à N. Deakin, il conclut que l'on ne saurait parler de "ghetto noir", mais que des "ghettos blancs" existent assurément (9), ce qui revient à souligner une forme de discrimination socio-géographique : comme l'accès à certains métiers, l'accès à certains quartiers est pratiquement impossible.

Ceci est clairement démontré par C. Peach dans son étude sur les Antillais. Si, dans le cas de Birmingham et de Londres, la répartition géographique des Antillais et celle des Irlandais sont à peu près comparables (10) une analyse

(1) Immigration and Race in British Politics, 1965.

(2) Black British, White British, p. 241, C. Hill, op. cit., pp. 38-40. Voir dans M. Charlot, op. cit., le texte du discours.

(3) Migrations and Race Relations in an English City, 1973, p. 37. Voir aussi C. Peach, Race, 1969, vol. XI, n° 2, pp. 244-247.

(4) Op. cit., p. 54.

(5) Op. cit., pp. 80-81.

(6) Op. cit., p. 313.

(7) Race, Community and Conflict, a Study of Sparkbrook, 1967, p. 279. Nous retrouverons plus loin leur étude, qui constitue un effort de théorisation très important.

(8) Dark Strangers, pp. 393-398.

(9) Op. cit., p. 87.

(10) West Indian Migration to Britain, a Social Geography, 1968, tableaux 48 et 49. Le tableau 48 est tiré de l'étude de R. Glass, London's Housing Needs, 1965.

plus fine fait apparaître, dans le cas de Birmingham, que la moitié des districts du recensement de 1961 ne comptait aucun Antillais alors qu'on trouve des Irlandais dans tous les districts. En d'autres termes, plus de la moitié des habitants de Birmingham résidaient en 1961 dans des districts sans aucun immigrant de couleur venant de la Caraïbe, alors qu'aucun habitant de Birmingham ne vivait sans Irlandais dans son voisinage (1). C. Peach, qui lui non plus ne croit pas à l'existence de ghettos, souligne par contre l'existence d'une ségrégation fondée sur la couleur (2).

Au terme de cette première partie, que constate-t-on ?

- L'étude du fait migratoire est centrée sur la question de la croissance de la population de couleur, et sur sa concentration géographique.

- C'est essentiellement la croissance des minorités de couleur qui retient les spécialistes, alors que l'immigration irlandaise ou cyprïote ont pour tant le même statut légal.

- La question de la concentration géographique, débouche, dans toutes les monographies urbaines, mais aussi dans les études des minorités de couleur, sur celle des ghettos, et la réponse est unanimement négative : il n'y a pas de ghettos dans les villes anglaises.

Pour bien comprendre cette orientation de la recherche, il faut considérer qu'elle correspond en fait à une interrogation sur la nature de la société britannique et sur son devenir. Mais cette interrogation elle-même est typique des intellectuels britanniques libéraux ou même radicaux. Elle reflète une certaine conception de la société, et plus particulièrement la croyance dans la possibilité d'une société plurale, caractérisée par la coexistence de minorités, de couleur ou non, et d'une majorité de Britanniques éduqués dans les principes de "Citizenship", d'égalité devant la loi, de tolérance et de respect d'autrui.

Dans cette perspective, la survenance de troubles raciaux en 1958 à Nottingham et Notting Hill, et l'émergence, au niveau politique national, de la question raciale, expliquent que ces auteurs aient assumé la défense de certaines valeurs de la civilisation britannique. Ils ont d'abord combattu l'utilisation par certains hommes politiques de l'argument démographique d'une "vague de couleur déferlant sur le Royaume-Uni", en donnant la limite supérieure des courants migratoires présents et à venir. Estimer correctement l'importance numérique des minorités de couleur, c'est fournir les bases statistiques d'une société plurale. C'est aussi mettre en évidence l'impossibilité d'assimiler complètement ces minorités trop nombreuses désormais. Le renvoi des minorités de couleur n'étant pas concevable (3), le pluralisme ethnique reste bien la seule voie ouverte à la Grande-Bretagne. D'ailleurs, nous le verrons, les théories assimilationnistes ont quasiment disparu de la sociologie des migrations.

Mais le risque inhérent à toute société plurale, c'est d'aboutir à une ségrégation de fait, et à la création d'une catégorie de citoyens de deuxième zone. La question de la concentration géographique prend alors tout son sens : si celle-ci aboutit à la constitution de ghettos, les chances d'une société plurale sont d'ores et déjà anéanties. Il n'est donc guère surprenant que chaque mono-

(1) Op. cit., p. 98.

(2) Ibid., chap. 7.

(3) Voir sur ce point D. Hiro, op. cit., pp. 302-317.

graphie urbaine donne lieu à pareille interrogation. Cependant, une conclusion optimiste n'exclut pas une vigoureuse dénonciation de la ségrégation urbaine : en dénonçant l'existence de "ghettos blancs", ces auteurs défendent aussi les chances d'un vrai pluralisme, et assument le même rôle idéologique que dans leur lutte contre le Powellisme.

B. Le contexte institutionnel.

Si le fait migratoire est directement à l'origine du développement de la sociologie des migrations, on ne saurait sous-estimer un ensemble d'autres facteurs, qui forment le contexte institutionnel dans lequel ont eu lieu ces migrations : la législation d'abord, mais aussi les divers organismes et mouvements concernés par les migrations. Ce contexte institutionnel est directement à l'origine d'études ou de chapitres dans certains ouvrages et a été étudié en tant que tel, mais il permet aussi de mieux comprendre l'orientation et la tonalité générales prises par la sociologie des migrations.

Nous avons mentionné l'étude de sociologie politique de Paul Foot sur l'élection de 1964. M. Banton, l'un des meilleurs spécialistes des relations raciales, a publié en 1972 une étude (1) qui, à propos des causes de l'échec de la "campagne contre la discrimination raciale" (2), montre quelles interprétations sociologiques peuvent être développées (3). L'intérêt de l'ouvrage est d'introduire, d'une manière cependant quelque peu artificielle, nombre de notions et de problèmes relatifs aux relations ethniques. Si l'analyse de l'échec de CARD reste un exercice de style, Banton met en relief les trois points de vue possibles sur l'intégration des minorités de couleur : la première thèse est fondée sur les doctrines racistes issues du XIX^e siècle; la seconde est la thèse humaniste et libérale, selon laquelle une intégration progressive est possible dans le respect des différences culturelles; la dernière thèse est fondée sur le conflit, soit des classes (thèse marxiste) soit des races (Black Power) (4). Au total, la place centrale accordée à la notion d'intégration nous paraît significative : la question que se pose Banton ("Is integration possible?", titre du troisième chapitre) renvoie bien à une interrogation sur la possibilité d'une société fondée sur un pluralisme ethnique.

La législation sur l'immigration et les relations raciales, nous l'avons dit, a été élaborée entre 1962 et 1971 et la concomitance avec l'essor de la sociologie des migrations est frappante, les deux développements étant en fait deux conséquences du même phénomène : la naissance d'un problème racial en Grande-Bretagne.

Cette abondante législation a donné lieu à de nombreuses analyses (5). On s'accorde à souligner qu'elle a eu un effet opposé à celui recherché : en rendant l'immigration plus difficile, elle l'a rendu permanente et familiale. Le cas des Asiatiques originaires du Kenya est connu : en 1968, les entrées de ces citoyens britanniques ont brutalement augmenté juste avant la fermeture des frontières. D'un point de vue général, C. Hill souligne le double caractère de cette

(1) Racial Minorities.

(2) CARD (Campaign Against Racial Discrimination) avait été fondée en 1964 par Martin Luther King lors d'un séjour à Londres; elle se termine par un échec total en décembre 1967.

(3) On pourra comparer la position personnelle de Banton (pp. 182-184) à celle de D. Hiro, op. cit., pp. 51-58.

(4) Voir en particulier le chapitre 3.

(5) C. Hill mis à part, les points de vue les plus intéressants sont ceux de D. Hiro, op. cit., II^e partie, chap. 1, 2, 3 et de J. Rose, op. cit., chap. 15 à 19.

législation : elle est à la fois restrictive et positive. Restrictive en ce qui concerne l'immigration en Grande-Bretagne, elle est positive en ce qu'elle "cherche à créer les conditions d'égalité entre tous les citoyens sans considération de race ou de couleur et à promouvoir des politiques conduisant à une compréhension et à une harmonie au sein de la communauté" (1). Mais son jugement sur l'ensemble de la législation est sévère. Les mesures positives ont été "sapées" par les mesures restrictives, qui constituent en fait une discrimination raciale, en particulier la notion de "patrial" qui permet la libre entrée aux seuls anciens coloniaux (2). Selon lui, la législation a eu un triple effet :

- poser la présence des immigrants de couleur en termes de "problèmes" alors que le délabrement des logements, la pénurie des équipements hospitaliers ou les insuffisances du système scolaire constituaient, en soi, des problèmes,
- jeter le doute dans l'esprit des migrants quant au désir réel des pouvoirs publics de les intégrer dans la société britannique; d'où la naissance d'un militantisme proche du Black Power (3),
- compliquer la tâche des travailleurs sociaux, qui, sur le terrain, oeuvrent pour l'entente inter-ethnique.

On remarquera que la nature même des critiques formulées renvoie à l'orientation fondamentale de la sociologie des migrations en Grande-Bretagne : au coeur de l'argumentation de C. Hill, on retrouve l'idée que la législation, en raison de ses insuffisances et de ses contradictions, obère les chances d'une société plurale.

Il convient de prendre en compte un dernier facteur, qui, nous semble-t-il, permet de mieux comprendre l'attention portée à la législation, et la sévérité des jugements portés par la plupart des auteurs. Contrairement aux autres pays d'Europe, la plus grande partie de l'immigration en Grande-Bretagne n'est pas "étrangère". Les Indiens, les Pakistanais ou les Jamaïcains, depuis le British Nationality Act de 1948, sont à la fois des citoyens d'un pays du Commonwealth et des sujets britanniques (4). Dans ces conditions, la discrimination légale ou administrative mise en oeuvre par les différentes lois sur l'immigration n'apparaît pas comme une mesure xénophobe, mais bien raciale, et en tant que mesure raciale, elle s'inscrit en porte-à-faux de l'idéal de "Citizenship", et correspond à l'abandon d'un système de valeur profondément ancré dans la société britannique. C'est pour cette raison qu'une partie des Conservateurs se sont opposés à E. Powell et ont défendu les valeurs liées à l'appartenance à un "Commonwealth".

La position des sociologues libéraux n'est pas très différente. Dans leur introduction, Rose en 1969, puis Deakin en 1970 ne manquent pas de dénoncer la fin de "l'heure libérale". Pour eux, le Rubicon a été franchi en 1968 : "... Quand le gouvernement britannique décida, pour des raisons qui étaient ouvertement des expédients plutôt que des principes, qu'il ne pourrait plus être responsable de certains de ses citoyens, à cause de la couleur de leur peau. Contrairement aux Hollandais, nous n'étions pas prêts à accepter la responsabilité

(1) *Op. cit.*, p. 148.

(2) *Op. cit.*, pp. 151-153; même opinion chez D. Lawrence, *op. cit.*, p. 159. Cette notion favorise aussi les populations (blanches) de l'ancien Commonwealth (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande, Afrique du Sud).

(3) Sur la prise de conscience des minorités de couleur, D. Hiro est particulièrement intéressant (*op. cit.*, 1ère partie, chap. 5, 6, 7).

(4) Il existe bien entendu en Grande-Bretagne des lois sur les étrangers ("Aliens Order" de 1953).

liée à la liquidation de notre rôle impérial de jadis... Le fossé de la crédibilité s'est creusé : il a été franchi par ceux qui définissent leurs objectifs en termes de réalisme. C'est-à-dire le rejet total de tout idéalisme en faveur d'un calcul fondé seulement sur ce qui est perçu comme les intérêts britanniques" (1). Un jugement aussi sévère, porté par des intellectuels aussi peu radicaux, éclaire singulièrement les analyses sur le fait migratoire et sur le contexte institutionnel : ces auteurs se posent en conscience morale de l'Angleterre et assument la défense de valeurs profondément empreintes dans la société britannique. Dans cette perspective, non seulement une sociologie de l'immigration comme celle que nous connaissons en France est tout simplement impensable, mais au coeur du débat se trouve une interrogation sur la nature de la société et de la civilisation britannique.

Dès lors, l'étude des relations ethniques prend toute sa gravité, car celles-ci sont le miroir et le révélateur de la Grande-Bretagne d'aujourd'hui.

II. L'ETUDE DES RELATIONS ETHNIQUES

A. Les minorités ethniques : l'approche ethnologique.

L'étude des minorités elle-même est, très logiquement, un des thèmes de recherches de la sociologie des migrations. La plupart des ouvrages consacrent au moins un paragraphe, sinon un chapitre, aux trois minorités de couleur les plus nombreuses : les Antillais, les Pakistanais, les Indiens. L'étude par R. Desai d'une communauté d'Indiens Gujaratis à Birmingham est particulièrement remarquable (2). Desai analyse bien les mécanismes qui assurent la cohésion du groupe et le protègent contre l'assimilation par la société britannique. Il montre comment les relations de parenté et de village déterminent l'organisation sociale et économique du groupe, sans qu'on puisse parler d'une transposition sur le sol anglais du système de castes : les migrants réalisent un compromis qui leur permet de sauvegarder l'essentiel de leur identité ethnique, tout en sacrifiant aux contraintes liées à la vie dans un autre milieu (3). S'il est impossible de reprendre en détail les analyses de Desai, notons cependant l'étude de la répression par le groupe des mariages mixtes et des relations sexuelles, et le contrôle exercé sur les individus en quête de leadership (4). Quant aux relations commerciales et aux transactions entre les individus, elles ne sont jamais strictement économiques, mais reflètent les obligations et les liens complexes qui existent entre des parents d'une famille étendue ou entre membres d'un même village (5).

(1) N. Deakin, Colour, Citizenship and British Society, 1970, p. 20.

(2) Indian Immigrants in Britain, 1963. On pourra se reporter, pour une présentation synthétique, à E.J.B. Rose, op. cit., pp. 417-475, et M. Banton, op. cit., pp. 126-154.

(3) Pp. 146-147.

(4) Chap. 7 et 8.

(5) A titre d'exemple, le client à qui un épicier a livré une marchandise chère ou de mauvaise qualité doit, si l'épicier affirme qu'il est lui-même victime de son fournisseur, "aider" celui-ci à sortir de cette situation délicate en lui achetant ses marchandises. En face d'une difficulté, il y a en quelque sorte une réaction de solidarité : réaction renforcée par le fait que le commerçant assume une fonction très importante pour la communauté, en permettant le maintien de traditions alimentaires; d'où d'ailleurs un prestige et un statut social, à l'intérieur du groupe, souvent plus élevé que celui de son client (pp. 58-59).

Au terme de son étude, Desai conclut à une intégration limitée, ne débouchant pas sur une assimilation totale, à travers un processus d'accommodation (1). On peut cependant lui reprocher, quand il écrit que "le vrai mur autour des migrants c'est leur communauté" (2), de sous-estimer les facteurs de rejet par la société dite d'accueil. D'après ce que l'on sait de Birmingham au moment où Desai a mené son enquête, l'hostilité des autochtones a sûrement contribué, à côté des relations communautaires, à renforcer la cohésion du groupe.

B. Les minorités et la société britannique.

Cette réflexion nous conduit à un autre type d'études, celles qui cherchent à définir la place réelle des migrants dans la société britannique. D'un point de vue dynamique, cette recherche débouche sur l'étude des processus d'intégration (3), et sur leur succès et leur échec, question cruciale pour l'avenir de la société britannique.

1. Le facteur urbain et le problème du logement.

Un premier élément de réponse peut être fourni par l'analyse du problème du logement. Nous avons vu qu'aucun auteur ne croyait à l'existence de ghettos, mais ceci n'exclut pas la reconnaissance de conflits pour l'accès au logement. En effet, les migrants sont intéressés, pour diverses raisons bien décrites par E. Burney (4), par les logements peu coûteux du centre ville. L'installation des minorités, surtout si elles sont de couleur, peut se traduire par le départ des anciens habitants (phénomène couramment observé aux Etats-Unis), ou par une compétition pour ces logements rendus relativement rares par une demande subitement accrue. Cette compétition est susceptible d'engendrer des tensions inter-ethniques, comme le montrent J. Rex et R. Moore dans leur étude d'un quartier de Birmingham, Sparkbrook.

L'intérêt de leur ouvrage réside dans un important effort de théorisation, qui se manifeste en particulier par la reformulation de la théorie de la "zone de transition" (5) qui avait été élaborée par Park et Burgess en 1924 dans leur étude de Chicago. Selon Rex et Moore, entre les nouveaux venus, pour la plupart immigrants de couleur, et les anciens habitants, se développe une compétition pour l'obtention des logements socialement dévalués, mais habitables, de la "zone de transition" entre le centre administratif et les quartiers et banlieues résidentiels périphériques. Le résultat, c'est une stratification sociale par le logement ("housing classes") de nature inter-ethnique, et des types d'occupation originaux, en particulier l'occupation multiple inter-ethnique des "lodgings-houses", et la cohabitation du propriétaire et de ses locataires, souvent de même origine.

(1) Pp. 147-148.

(2) Pp. 148.

(3) Notons que la plupart des études postulent l'existence de tels processus, quitte à les considérer comme conflictuels (en particulier C. Hill, *op. cit.*, pp. 176-183, et J. Rex et R. Moore, *op. cit.*, pp. 277-278).

(4) *Housing on Trial*, 1967, pp. 210-211.

(5) *Op. cit.*, chap; 12, et J. Rex, *The sociology of a Zone of Transition*, article paru dans *Readings in Urban Sociology*, R.E. Pahl édit., 1968; dans *Race Relations in Sociological Theory*, 1970, J. Rex aborde la question sous un angle plus général (chap. 6).

Du point de vue des relations ethniques, la zone de transition apparaît alors, nous l'avons noté plus haut, comme une zone à problèmes, entièrement ségréguée, mais ne constituant pas un ghetto ethnique. Par contre, les migrants y assument certains rôles sociaux dévalorisés mais indispensables, véritable rôle de "parias", comme celui de propriétaire de maisons insalubres (1), qui peuvent déboucher sur une fonction de bouc émissaire (2) : on trouve en effet, au centre de la ville, des maisons anciennes, datant du XIX^e siècle, et dans un tel état de délabrement qu'elles tombent sous le coup des règlements de salubrité public. Or, comme il y a une forte pénurie de logements, si la loi était appliquée, on ne trouverait plus à se loger dans le centre ville : il faut donc trouver un groupe social qui, "ne se sentant pas lié par les normes de salubrité, soit prêt à les acquiescer". Il s'agit donc bien d'un rôle social de paria, dévalorisé, mais indispensable, assumé par certains migrants, le plus souvent Indiens ou Pakistanais qui achètent ces maisons et y habitent le plus souvent à plusieurs ("multi-occupation").

Au total, il existe selon Rex et Moore, "une lutte de classe pour l'utilisation des logements, et cette lutte de classe est le processus central qui fait de la ville une unité sociale" (3). Cette séduisante théorie, d'inspiration wébérienne, intègre donc le facteur couleur dans la dynamique des relations de classes, tout en mettant bien en évidence la spécificité du facteur urbain.

Un certain nombre de critiques peuvent être formulées. Tout d'abord, s'il est vrai qu'on observe souvent une compétition autour de cette ressource rare qu'est le logement au centre de la ville, d'autres monographies urbaines comme celle de Richmond sur Bristol et celle de D. Lawrence sur Nottingham, n'ont pas confirmé le caractère conflictuel de cette compétition (4). D'autre part, tout repose sur le degré de discrimination. Si les migrants peuvent, en raison d'une moindre discrimination, accéder à des logements situés dans d'autres quartiers, la pénurie dans la zone de transition sera moins forte. Comme le souligne Banton, la situation est beaucoup moins sérieuse à Bristol, Leeds ou Manchester (5).

Enfin, on a contesté l'argument que les migrants de couleur étaient forcés de jouer le rôle paria de propriétaire de maison insalubre : dans la ville de Newcastle par exemple, l'achat de ces maisons semble résulter d'une ambition individuelle, de nature économique, ou du désir de rester entre migrants, ce qui implique que la situation sur le marché du logement n'est pas le facteur décisif de la stratification sociale et ethnique (6).

S'il est difficile de conclure sur la validité ou la non-validité de la théorie de la zone de transition (7), on se trouve finalement devant une différence de perspective : selon Rex et Moore, ce qui est fondamental, c'est le facteur économique, mais le facteur couleur conditionne aussi la situation des migrants. Selon leurs critiques, et en particulier Richmond, les migrants de cou-

(1) *Race, Community and Conflict*, pp. 133-146 : les propriétaires étrangers sont souvent mêlés à des procès pour non-respect de la législation sur le logement (surpeuplement, insalubrité). Sur les difficultés de tous ordres rencontrées par les propriétaires de couleur, voir R.B. Davison, *Commonwealth Immigrants*, 1964, pp. 20-29.

(2) *Race Relations in Sociological Theory*, pp. 102-103.

(3) *Op. cit.*, p. 273.

(4) Richmond, *op. cit.*, p. 195; Lawrence, *op. cit.*, pp. 80, 98-100.

(5) *Op. cit.*, p. 82.

(6) Davies et Taylor, cités par Banton, *op. cit.*, p. 82.

(7) On ne peut rejeter la théorie en se fondant sur le faible degré actuel de pénurie. Que se passerait-il si la pénurie ou la discrimination s'aggravait ?

leur tendent à rester dans la zone de transition, alors que pour les autres nouveaux venus dans la ville, la zone n'est qu'une étape. Le facteur couleur est donc bien plus décisif que le statut socio-économique d'immigrant. Richmond rappelle d'ailleurs que les Taueber ont montré qu'aux Etats-Unis les Noirs ont de bien plus grandes difficultés à se disperser que les immigrants blancs (1).

On remarquera qu'en dépit des différences de perspectives, ces études, dites de sociologie urbaine des migrations, ont en commun d'être en réalité des études de sociologie des relations inter-ethniques en milieu urbain.

2. Les relations inter-ethniques.

Si l'on met à part les travaux qui font référence au milieu urbain, les relations inter-ethniques ont donné lieu à une série d'ouvrages qui ont tenté d'interpréter la nature et les mécanismes de ces relations. Cependant, les cadres théoriques utilisés n'ont pas tous donné des résultats satisfaisants, et les causes des échecs méritent d'être analysées.

- La théorie de la relation immigrants-société d'accueil.

Parmi les ouvrages qui tentent d'appréhender globalement les relations majorité-minorités, deux livres de S. Patterson ont considérablement vieilli : Dark Strangers (1963) qui porte sur les Antillais d'un quartier de Londres, Brixton, et Immigrants in Industry (1968) qui porte sur un autre quartier, Croydon. Le cadre conceptuel adopté par S. Patterson est celui de la relation immigrants-communauté d'accueil, avec ses phases successives (accommodation, intégration, assimilation) (2). Ce schéma s'inspire de la théorie du "cycle des relations raciales", élaborée par Park et Burgess en 1924, et qui constituait un pari pour le moins optimiste sur les relations entre Blancs et Noirs aux Etats-Unis.

Mais à l'évidence, pas plus que les Noirs américains, les Antillais britanniques ne sont entrés dans les phases ultérieures du cycle des relations raciales, malgré l'accoutumance au mode de vie urbain anglais. On devine la raison profonde de l'échec de S. Patterson : elle postulait que la place des Jamaïcains tenait à leur statut d'immigrant, alors qu'en réalité, si leur intégration s'est trouvée bloquée, c'est à cause d'un autre facteur, volontairement écarté par S. Patterson : la couleur de la peau, et plus précisément la "colour bar". Dans son étude du milieu industriel de Croydon, le refus de prendre en compte le facteur couleur la conduit à écrire que les Antillais et les Anglo-Indiens interprètent toutes les situations et les échecs en termes de préjugé racial et de discrimination : "Cette réaction hypersensible... a souvent inhibé une acceptation complète par l'encadrement et les travailleurs, qui, s'ils associent en général la couleur à l'étrangeté et à un bas statut, ne sont en aucune manière aussi sensibilisés à la couleur que les nouveaux venus" (3). Une telle analyse se passe de commentaires.

Il convient cependant de rendre justice à Patterson, qui a complètement abandonné, dans ses travaux ultérieurs, cette ligne d'analyse. Nous verrons d'ailleurs plus loin comment il a été démontré que les difficultés rencontrées par les minorités de couleur sont dues avant tout à leur plus grande "visibilité".

(1) Op. cit., pp. 4 et 195-196.

(2) Dark Strangers, p. 3-24.

(3) Immigrants in Industry, p. 258.

En fait, la reconnaissance de l'importance du facteur couleur a entraîné l'abandon de la théorie de l'assimilation dès le milieu des années 1960. C'est ainsi que E. Krausz, au terme d'une étude visant à établir les points communs entre les minorités de couleur et les autres vagues migratoires, (Juifs, Polonais, Irlandais, Cypriotes), est amené à conclure (1) que malgré les similitudes, le facteur couleur empêche la mobilité sociale individuelle (2), valeur centrale de la société britannique et conséquence directe du processus d'intégration.

- La migration, comme phénomène global.

Quant aux auteurs de Colour and Citizenship (3), rejetant le cadre conceptuel de la relation d'accueil, ils analysent la "réponse des migrants" de chaque minorité à la situation qui leur est faite, en Grande-Bretagne, en tant qu'immigrants de couleur; cette réponse va de l'"adaptation" au retrait au sein d'une communauté protectrice. Les problèmes de la "deuxième génération" et les phénomènes de leadership sont ensuite abordés dans la même perspective.

Enfin, on trouve dans Colour and Citizenship une analyse socio-économique et culturelle des sociétés de départ. Cependant, les pages écrites par D. Hiro sur le même thème nous ont paru beaucoup plus pénétrantes. A propos des Antillais, il montre bien les conséquences, pour les migrants, d'une structure sociale fondée à l'origine sur l'esclavage, et d'une société sans identité culturelle. La discrimination raciale et le rejet, dans tous les secteurs de la société anglaise (église, logement, lieux de loisir), sont en contradiction complète avec l'éducation reçue, tout entière tournée vers la "mother-country"; le désarroi est alors très grand, car c'est une partie des fondements de la personnalité qui sont remis en cause.

Dans le cas des Asiatiques, l'émigration est une vieille tradition, mais elle est strictement économique (Hiro parle des "coolies de l'Empire"). Les Sikhs originaires du Punjab et les Musulmans du Pakistan ou du Bangla-Desh, dont l'identité religieuse et culturelle est très forte, sont beaucoup moins vulnérables que les Jamaïcains au racisme et au rejet, d'autant plus que l'esprit d'entreprise et l'étroitesse des réseaux sociaux et parentaux à l'intérieur de la communauté permettent une quasi-autonomie par rapport à la société britannique. D. Hiro nous a semblé être un des rares auteurs à étudier de façon satisfaisante la migration comme un phénomène global, en prenant en compte à la fois le pays de départ et le pays d'arrivée, et en montrant l'incidence, au niveau individuel du migrant, des conditions économiques, sociales et culturelles dans l'une et l'autre sociétés.

- La thèse de D. Lawrence.

La nature des relations entre les migrants et la société britannique ne donne pas toujours lieu à des analyses aussi convaincantes. Il en est ainsi de l'étude de D. Lawrence sur Nottingham: dans son chapitre 2 sur les immigrants, la thèse défendue est que ceux-ci sont venus en Angleterre pour des raisons plutôt négatives que positives; difficultés d'emploi dans les Antilles, au Pakistan

(1) Op. cit., (1971), p. 136.

(2) Ibid., pp. 112-118.

(3) Op. cit., chap. 23, 24, 25. Deakin a résumé ces trois chapitres en un seul (chap. 11). On pourra également consulter M. Banton, op. cit., chap. 6 et C. Hill, op. cit., chap. 6. Le premier s'intéresse à l'organisation sociale de ces minorités; le second aux changements et aux conflits de culture; J.A. Griffith et al, Coloured Immigrants in Britain, 1960, est très succinct (pp. 3-12).

et en Inde, impossibilité d'aller dans d'autres pays que le Royaume-Uni, aucune intention de s'installer. Selon lui, 11 % seulement des Jamaïcains interviewés "voulait venir en Grande-Bretagne" (1). Il en déduit que ce sont bien des motivations "négatives" qui expliquent l'immigration en Grande-Bretagne, et il cite plusieurs extraits d'interviews à l'appui de sa thèse. Mais il souligne par ailleurs l'importance de la Grande-Bretagne aux yeux des Jamaïcains, véritable "pays maternel". C'est là une donnée sociologique fondamentale pour comprendre la migration, comme le montre bien D. Hiro (2) : elle explique la très grande vulnérabilité des Jamaïcains par rapport aux autres migrants (Pakistanais, Indiens) et le choc et la désillusion ressentis à l'arrivée en Grande-Bretagne. Cette désillusion, D. Lawrence lui-même la constate (3).

Dans ces conditions il n'est pas possible de soutenir que seuls 10 % des Jamaïcains étaient vraiment attirés, d'une manière "positive", par la Grande-Bretagne. Lawrence ne semble pas percevoir que les 78 % qui affirment que la Grande-Bretagne était le seul pays d'immigration possible, ne font probablement que rationaliser l'expérience traumatisante du rejet et de la discrimination raciale, en faisant silence sur les espoirs déçus. Plutôt que de reconnaître l'échec de leur intégration dans ce pays qu'ils considéraient comme leur "mother-country", sans doute une bonne partie des Jamaïcains interviewés ont préféré affirmer qu'ils n'avaient guère la possibilité de se rendre dans le pays de leur choix.

A l'appui de cette interprétation, on peut invoquer des données tirées de sa propre enquête : 88 % des Antillais déclarent avoir été surpris par la discrimination et les préjugés à leur encontre (48 % des Indiens et 36 % des Pakistanais) (4). A la question "Vous considérez-vous comme Britannique avant de venir dans ce pays ?" 87 % des Jamaïcains ont répondu "Oui", alors que 88 % des Indiens et des Pakistanais ont répondu "Non" (5). On voit combien est fragile l'argument que les Jamaïcains, dans leur majorité, immigrèrent en Grande-Bretagne pour des raisons négatives.

Ce qui est surprenant, c'est que Lawrence, à qui on doit des arguments décisifs contre les analyses de M. Abrams, et une réflexion très pertinente sur les limites des enquêtes d'attitudes, ait été aussi peu critique à l'égard de son propre matériau d'enquêtes (6). Faut-il y voir un souci de défendre à tout prix la thèse des raisons négatives de l'immigration ?

On est conduit à penser que Lawrence, décidé d'une part à prouver, à contre-courant de l'autosatisfaction officielle (7), la dégradation des relations raciales à Nottingham, d'autre part à expliquer la forte proportion de troubles

(1) Entrée impossible dans le pays de leur choix, Grande-Bretagne seul pays possible : 78 %; famille et amis en Grande-Bretagne : 18 %; autres raisons : 3 % (p. 26).

(2) *Op. cit.*, chap. 2.

(3) *Op. cit.*, p. 37.

(4) Tableau 9, p. 41.

(5) *Op. cit.*, p. 21.

(6) Tout aussi peu convaincante est l'utilisation qu'il fait (p. 38) des "intentions de retours", que nous ne pouvons étudier dans les limites de cet article, et qui illustre à merveille ce qu'il dénonce ailleurs (p. 7) : la faible valeur des attitudes et opinions comme prédicteur des comportements.

(7) Voir son introduction, pp. 2-5. Rappelons que Nottingham avait connu de sérieux troubles raciaux en 1958.

schizophréniques (1) chez les migrants, a cru fondamental pour son propos de démontrer que l'immigration était purement négative. Il était pourtant plus simple et plus vraisemblable de s'en tenir, comme d'autres auteurs, à l'expérience de la discrimination par les migrants.

C. La discrimination et les préjugés raciaux.

Le troisième volet des relations ethniques consiste dans l'étude des comportements et des attitudes des Britanniques à l'égard des minorités de couleur.

- La discrimination raciale, une brutale réalité.

Nous avons noté la reconnaissance du facteur "couleur". Son importance a été démontrée de deux manières, au niveau collectif, et au niveau individuel. Au niveau collectif, la comparaison des difficultés rencontrées par deux groupes de migrants, l'un de couleur (Antillais, Pakistanais, Indiens), l'autre blanc (Irlandais), montre, une fois "neutralisées" les autres variables, que les migrants de couleur sont défavorisés dans toutes les situations examinées : logement, emploi, intégration sociale. Il est donc difficile d'échapper à l'interprétation que le facteur "discrimination raciale" rend compte des difficultés spécifiques des migrants de couleur. Telles sont les conclusions d'A.H. Richmond dans son étude du quartier Saint-Paul à Bristol (2), qui rejette donc l'hypothèse de la "convergence" : une durée de séjour croissante n'améliore pas la situation des migrants de couleur.

Au niveau individuel, la démonstration a été faite par l'enquête PEP (3), qui est en réalité triple : auprès des personnes susceptibles d'exercer une discrimination (employeurs, bureaux d'emploi, etc...), auprès des minorités de couleur, tests de situation. La troisième enquête est la plus originale. Trois acteurs, incarnant des individus de niveaux social et professionnel équivalents, mais l'un Anglais, l'autre Hongrois et le troisième Antillais, effectuaient les mêmes démarches en vue d'obtenir un emploi, ou un logement, ou une assurance-voiture. Or, si l'Anglais essuyait moins de refus que l'immigrant hongrois, celui-ci subissait moins d'échecs que l'Antillais. De la même manière, à conditions égales, les primes d'assurance proposées à l'Antillais étaient plus élevées que celles proposées au Hongrois et à l'Anglais (4). Il était donc clair que la discrimination ne pouvait s'expliquer par la xénophobie; il y avait une forte discrimination raciale, encore plus étendue que les victimes ne le soupçonnaient.

(1) Op. cit., p. 197. Sur ce point, voir l'étude récente de C. Bagley, Sequels of Alienation : West Indians Migrants in Britain, publié dans Case Studies on Human Rights and Fundamental Freedoms, W.A. Veenhoven éd. 1975, vol. 2, pp. 57-81.

(2) Op. cit., pp. 266-269.

(3) En 1966, le NCCI et le Race Relations Board avaient demandé à deux organismes privés, Political and Economic Planning et Research Services, LTD de mener une enquête sur la discrimination raciale en Grande-Bretagne. Le rapport a été publié en 1967 : W.W. Daniel, Racial Discrimination in Britain, 1967. C'est d'ailleurs un exemple de l'influence du contexte institutionnel sur le développement de la sociologie des migrations.

(4) Sur les précautions méthodologiques et les modalités de l'enquête, voir W.W. Daniel, op. cit., pp. 19-27, 241-253.

L'enquête PEP portait aussi sur le comportement des personnes susceptibles d'exercer une discrimination. Elle révéla que les discriminations justifiaient leur comportement par celui, supposé ou réel, du reste de la population. Ainsi, les employeurs justifiaient la discrimination à l'embauche par le racisme de leur personnel (1).

L'enquête PEP révéla en outre chez les minorités de couleur un réflexe de défense caractérisé par le fait d'éviter de se mettre en situation de rejet ou de discrimination (2).

L'enquête PEP eut un très grand retentissement en Grande-Bretagne, car elle fit brutalement prendre conscience de l'étendue des pratiques discriminatoires, de nature raciale, dans une société réputée pour son degré élevé de tolérance. Au niveau politique, elle a contribué à l'élargissement en 1968 de la législation anti-discriminatoire. Au niveau des idées, elle a complètement invalidé les recherches sur la sociologie des migrations qui avaient négligé le facteur couleur, soit au niveau des comportements collectifs (cas des études de S. Patterson), soit au niveau des attitudes, comme nous allons le montrer.

- L'étude des préjugés.

En 1959, M. Banton publia White and Coloured, dans lequel il tenta une interprétation sociologique des préjugés. Celle-ci reposait d'une part sur le rôle des facteurs historiques, et notamment l'idéologie coloniale héritée du XIX^e siècle et de l'Empire britannique, d'autre part sur l'importance de certaines normes sociales de la vie en Grande-Bretagne, et en particulier ce qu'il définit comme la méconnaissance ("unawareness") par les étrangers du fait que les relations sociales reposent sur les droits et obligations réciproques. D'où l'affirmation qu'"on évite les gens de couleur parce qu'on craint qu'ils ignorent les règles de conduites correctes... L'Anglais, comme tous ceux qui sont élevés dans une société homogène, sait que lorsque les gens n'ont pas les mêmes coutumes et ne se comprennent pas à demi-mot, des scènes fâcheuses peuvent s'ensuivre; or il déteste les scènes de ce genre et il évite de se trouver dans une situation qui les susciterait". Ou encore "on pourrait donc penser que si l'on évite les gens de couleur, c'est à cause des idées que l'on se fait sur leur comportement éventuel" (3).

Cependant, les 300 interviews réalisés par Banton ne contribuent pas à la démonstration de sa thèse. En particulier, il ne réussit pas à expliquer des résultats contradictoires : "Dans des districts où la population est assez bien familiarisée avec les immigrants de couleur (Coventry, Ipswich, Leeds, Leith), les réponses sont parfois plus favorables que dans celles qui sont relativement isolées (Alcester, Hawick). On ne trouve cependant aucune association entre l'amabilité de l'interviewé et l'expérience du contact ou de l'amitié avec des personnes de couleur" (4). Pourquoi n'existe-t-il pas de corrélation positive au niveau de l'expérience concrète de relations de contact entre Britanniques et

(1) Ibid., pp. 211-212.

(2) Ibid., pp. 50-53, 80.

(3) Citations tirées de Sociologie des relations raciales, Paris 1971, (édition anglaise (1967), pp. 404-405 et 406.

(4) Attitude mesurée à l'aide d'une échelle de réponses inspirée de la technique de Thurstone (la proposition s'énonçait : "Pas de problème avec les personnes de couleur si vous les traitez exactement comme n'importe quelle personne blanche" (White and Coloured, pp. 209-210).

immigrants de couleur , alors que , statistiquement les attitudes mesurées dans une localité donnée sont dans l'ensemble plus favorables quand il y a beaucoup d'immigrés ? Il est clair que le concept d'accoutumance réciproque n'explique rien.

Il y a plus grave. Lorsque Banton doit interpréter le stéréotype que les gens de couleur ont de forts besoins sexuels , qui est de nature raciste, il n'est plus possible de prétendre que le facteur couleur n'est pas en cause : on n'attribue pas en effet des performances sexuelles à tous les étrangers à son groupe mais seulement aux minorités de couleur. Pour éviter la contradiction, Banton a recours à un argument surprenant : "Le comportement à l'égard des personnes de couleur n'est pas radicalement différent de toutes sortes de comportement, mais accentue des caractéristiques que l'on peut rencontrer dans les relations entre Britanniques d'origines sociales ou régionales différentes , ou dans les relations entre Britanniques et étrangers blancs. Il peut y avoir certaines exceptions à ce principe , notamment dans les circonstances où des normes fondamentales de comportement sexuel sont en question , mais la perception de l'homme de couleur en tant que non-personne est limitée à ces situations et ne s'étend pas à des relations plus communes" (1).

On ne voit pas pourquoi il y aurait brutalement substitution d'un processus à un autre. S'il en était ainsi , il faudrait prouver que les stéréotypes en matière de relations sexuelles sont totalement indépendants des autres stéréotypes. Or , le propre de la perception raciste, c'est d'être globalisante, et de rejeter l'ensemble de la personne. Le stéréotype , qui permet d'interpréter , en fonction de ses propres préjugés , l'ensemble des attitudes et des conduites de la personne, de couleur par exemple, a pour fonction d'éviter de se heurter à la réalité de l'autre. Il n'est donc pas surprenant que les stéréotypes soient très fréquents chez les personnes ayant des tendances racistes. Mais il en résulte aussi que les stéréotypes liés à la couleur ne s'appliquent pas seulement au cas des relations sexuelles , mais à l'ensemble des conduites de la personne de couleur.

L'affirmation par Banton qu'il s'agit d'une "exception" masque en réalité une faiblesse théorique, ce qui éclaire du même coup les contradictions observées au niveau statistique. On peut se demander si le fait même de ne pas avoir pris en compte le facteur couleur n'est pas à l'origine de ces résultats divergents : Banton ayant éliminé cette variable au niveau de l'analyse des résultats, il n'est pas surprenant que la recherche de corrélations ait été infructueuse.

Il existe cependant en Grande-Bretagne des enquêtes d'opinion publique qui ont précisément étudié les préjugés raciaux.

En 1958, juste après les troubles raciaux qui avaient éclaté à Nottingham et Notting Dale , l'Institut Gallup consacra toute une enquête par sondage aux relations raciales. Ruth Glass en réanalysa les résultats en 1969 dans Newcomers , the West Indians in London. Mais la plus importante des enquêtes d'opinion a été commanditée par l'Institut des Relations Raciales; elle faisait partie d'un vaste programme de recherches sur les relations raciales en Grande-Bretagne, auquel nous devons la plupart des monographies sur lesquelles se fonde cet article. Entre décembre 1966 et janvier 1967, 2.500 personnes "blanches" furent interviewées dans cinq "boroughs" (municipalités) où la proportion d'immigrants du Commonwealth était relativement élevée. Quelques mois plus tard la même enquête fut réalisée, cette fois à l'échelon national, avec un nombre restreint de questions.

(1) Op. cit., p. 179.

Du point de vue des relations ethniques, l'enquête de l'I.R.R. est particulièrement importante car les auteurs, et en particulier Mark Abrams, ont tenté de mesurer le degré de préjugé racial dans la population.

Pour évaluer le degré de préjugé, M. Abrams construisit une "échelle de tolérance". Les réponses à quatre "questions-clés" reçurent un score de 15 points. Ainsi, obtenaient la note 60 ceux qui :

- éviteraient d'avoir des voisins originaires des Antilles, d'Inde ou Pakistan, même si ceux-ci étaient des personnes d'une qualification élevée ("professionnels") travaillant dans un hôpital ou une université,
- pensaient que les autorités devraient refuser d'attribuer un logement public à une famille de couleur, même si celle-ci répondait aux critères d'attribution (durée sur la liste d'attente par exemple),
- pensaient qu'un propriétaire devrait refuser de louer un logement à une famille antillaise, pakistanaise, ou indienne même s'il savait que ces locataires ne dégraderaient pas les lieux,
- pensaient que la majorité des personnes de couleur leur était inférieure, en raison de la couleur de leur peau.

En se fondant sur son échelle de tolérance, Abrams trouva que 35 % des personnes interrogées étaient "tolérantes" (1 seule réponse hostile), 38 % étaient "plutôt tolérantes" (tolerand inclined), 17 % avaient "plutôt des préjugés" (prejudiced inclined), et 10 % avaient des "préjugés intenses". Quelques années plus tard, N. Deakin, dans une révision abrégée de Colour and Citizenship, aboutit aux chiffres reproduits, ainsi que ceux de R. Glass, dans le tableau suivant :

M. Abrams	%	N. Deakin	%	R. Glass
Sont tolérants	35	Sont tolérants	19,4	"Least biased"
Sont plutôt tolérants	38	Ont des préjugés modérés	68,0	
Ont plutôt des préjugés	17	Ont des préjugés		
Ont des préjugés intenses	10	Ont des préjugés intenses	12,6	"Most biased" (1)

Comme on le voit, 73 % des Britanniques sont tolérants selon M. Abrams, tandis que selon Deakin 65 % de ces mêmes Britanniques ont des préjugés raciaux ! Et si l'on tient compte des résultats de R. Glass, on aboutit à la conclusion que la seule certitude c'est qu'environ 1 Britannique sur 10 exprime de forts préjugés raciaux.

(1) Sources : E.J.B. Rose et Alii, op. cit., pp. 552-553, Deakin, op. cit., pp. 318-319, R. Glass, op. cit., pp. 125 et 254-255.

Dans le cas de l'analyse de R. Glass, il s'agit seulement des réponses "cohérentes". Technique de Guttman : sera considérée comme incohérente une personne qui, bien qu'hostile à une situation peu impliquante du point de vue des préjugés ("pas d'étrangers dans la ville"), sera favorable à une question plus impliquante ("oui à un mariage mixte").

On peut admettre que la différence entre les conclusions de R. Glass et celles de Abrams et Deakin est acceptable : il s'agit d'autres données, collectées huit ans auparavant. Mais la contradiction entre M. Abrams et N. Deakin mérite réflexion. On peut bien sûr se satisfaire de l'explication courtoise et modérée proposée par N. Deakin dans l'introduction de la version abrégée parue en 1970 : "il y a un petit nombre de modifications destinées à clarifier certains points de la version originale. En particulier il y a un léger changement d'accent dans la présentation de l'échelle de préjugé-tolérance... nous avons choisi cette fois de considérer ces résultats plutôt dans la perspective de l'étendue des préjugés qu'en relation avec l'existence d'une tolérance" (1).

En réalité le chapitre rédigé par M. Abrams déclencha une controverse sur l'étendue des préjugés dans la population et dut être complètement refondu. Les choix méthodologiques opérés par M. Abrams ont été vigoureusement critiqués, et en particulier par D. Lawrence (2). Il est clair que M. Abrams a sous-estimé le courant hostile dans l'opinion publique britannique. Ainsi, seuls les interviewés justifiant l'infériorité des personnes de couleur par la couleur même de leur peau étaient considérés comme ayant des préjugés. Or, comme le souligne justement D. Lawrence, seules des personnes ouvertement racistes utiliseront un tel argument. En raison de la répression sociale et morale du racisme, les individus rationalisent le plus souvent leurs préjugés ("les Noirs sont inférieurs biologiquement, c'est inné", ou encore "ils viennent de tribus", etc...). Par conséquent en restreignant le préjugé à sa forme la plus abrupte, Abrams a sous-estimé l'étendue des préjugés.

Plus fondamentalement, c'est la définition même des préjugés qui est critiquable. Abrams reprend celle utilisée par Ackerman et Jahoda dans leur étude de l'antisémitisme. "L'essence du préjugé à l'encontre d'un groupe réside dans le fait que l'hostilité a pour origine non pas une appréciation réaliste du comportement et des attitudes du groupe en question, mais plutôt des processus propres à celui qui a une attitude hostile" (3). Les quatre questions-clés donnent effectivement la possibilité d'exprimer une hostilité inconditionnelle aux personnes de couleur; mais se trouvent exclues du même coup toutes les attitudes hostiles ayant un quelconque rapport avec la réalité; en particulier la compétition pour l'attribution de logements ou celle autour des emplois peuvent donner lieu à des attitudes hostiles qui ne sont pas comptabilisées, et le courant d'opinion publique hostile se trouve sous-estimé. En d'autres termes si l'objectif de l'étude avait été de mesurer les préjugés purs dans la population, les résultats de M. Abrams auraient été acceptables. Mais dès lors que l'enquête avait pour but d'évaluer l'étendue des préjugés de couleur, le choix méthodologique est indéfendable.

Quoi qu'il en soit, les faits ont apporté un démenti cinglant à la thèse défendue par M. Abrams : l'enquête de Political and Economic Planning publiée peu après, révéla l'étendue des pratiques discriminatoires. D'autre part, dans plusieurs autres parties de Colour and Citizenship, celles-ci sont dénoncées : dans le logement (chap; 17), dans l'emploi (chap. 19), dans le système éducatif (chap; 18). On peut alors se demander comment les auteurs du rapport final ont pu concilier la reconnaissance d'une discrimination aussi étendue, et les résultats de l'enquête d'opinion niant l'existence de préjugés. Nous lisons dans les re-

(1) Op. cit., p. 10.

(2) Voir la correspondance entre J. Rowan, D. Lawrence et M. Abrams dans New Society (14, 21 août, 11 septembre 1969); D. Lawrence, Race Today, oct. 1969, pp. 174-176; C. Bagley, Race, vol. XI, n° 3, 1970, pp. 371-374; D. Lawrence, Black Migrants : white natives, Londres, 1974, pp. 47-59.

(3) E.J.B. Rose, op. cit., p. 603, note 2.

commandations finales qu'on ne saurait assez souligner le degré de tolérance en Grande-Bretagne, qui est un des faits majeurs de la situation actuelle... ce qui est nécessaire, en bref, ce n'est pas de faire un effort pour faire disparaître les préjugés, mais plutôt de rappeler au public qu'il n'a pas de préjugé" (1).

Que des esprits aussi distingués que Rose et Deakin aient pu formuler une telle assertion ne manque pas de surprendre. En réalité, l'explication tient sans doute aux présupposés idéologiques qui sous-tendent l'ensemble de l'ouvrage. Comme l'explique fort clairement Deakin (2), les auteurs ont cherché à transposer, dans le cas de la Grande-Bretagne, l'idée qui était au coeur de l'ouvrage de G. Myrdal sur les Etats-Unis, The American Dilemma. Ils ont voulu montrer la contradiction entre d'une part l'idéal britannique de "fair play" et de "Citizenship", et d'autre part la discrimination exercée à l'encontre de certains citoyens en raison de la couleur de leur peau. Tel serait le "British Dilemma". Dans cette perspective, il n'y a pas de contradiction entre les attitudes peu hostiles (selon l'enquête d'Abrams) et les pratiques discriminatoires observées : en quelque sorte la société britannique échouerait dans la mise en oeuvre de ses principes. Il n'en reste pas moins que la formule "rappeler au public qu'il n'a pas de préjugé" n'a pas grand sens : puisqu'il y a parmi les Britanniques de nombreuses personnes qui pratiquent la discrimination raciale, mais que les préjugés ne sont pas très répandus, ou bien les discriminateurs n'ont pas de préjugé, ou bien les gens sans préjugé ont des pratiques discriminatoires !

Il était plus raisonnable de remettre en question, avant publication, les résultats de l'enquête. Dans la deuxième version de Colour and Citizenship les auteurs soulignent en conclusion la "persistance d'un degré de tolérance" mais insistent sur la nécessité d'une information très large de la population afin de réduire les inquiétudes du public. Mais surtout, ils placent le problème de l'immigration dans le contexte urbain : insuffisance des logements, problèmes éducatifs, rapports entre la police et la population. Dans cette perspective, les préjugés ont une dimension socio-économique : il y a compétition autour des biens sociaux, et la solution du problème racial suppose celle des problèmes généraux des villes.

L'évolution des auteurs de Colour and Citizenship, qui reste une des contributions majeures à notre connaissance des problèmes raciaux en Grande-Bretagne, mérite d'être soulignée. Il est frappant, que ces libéraux, jusque là quelque peu aveuglés par leurs choix idéologiques et l'état relativement satisfaisant des relations raciales, n'aient pas seulement été contraints de renoncer à des jugements de valeur rassurants sur la tolérance des Britanniques; paradoxalement, ils ont été amenés à adopter des positions assez radicales, afin que la société britannique puisse devenir une société plurale, la seule compatible avec la vision libérale des relations raciales en Grande-Bretagne.

CONCLUSION

Nous nous trouvons là devant une contradiction fondamentale de la sociologie britannique des migrations. En effet, nous avons montré que celle-ci, pour l'essentiel, est centrée sur l'analyse des relations ethniques, et que son rapport le plus important a été la mise en évidence du facteur "couleur" dans les relations majorité-minorités. A cette reconnaissance a correspondu le recul de

(1) Op. cit., p. 737.

(2) Op. cit., pp. 13-15.

cadres conceptuels comme celui de la relation d'accueil et des analyses en termes de statut d'immigrant. Que le facteur couleur ait été ainsi privilégié était prévisible pour deux raisons.

Cette reconnaissance, on l'a vu, s'explique d'abord par l'évolution des faits et par celle du contexte institutionnel, d'ailleurs liées entre elles.

La deuxième raison est de nature idéologique; nous avons montré à quel point ces auteurs se sentent concernés par l'avenir de la société britannique : or, la naissance d'un problème politique et social lié à la place accordée aux minorités de couleur est le signe de l'échec d'une société fondée sur certaines valeurs. L'interrogation sur les causes de cet échec ne pouvait alors que déboucher sur la dénonciation du racisme contre les minorités de couleur.

Une conséquence importante de cette orientation générale, c'est la rareté d'études des relations entre les fondements économiques et les faits sociologiques. Celles-ci méritaient pourtant d'être approfondies, car les fonctions économiques exercées par les minorités de couleur contribuent d'une façon décisive à définir leur statut social, qui est très bas. Dès lors, les possibilités d'une "société plurale" apparaissent sous un autre jour : le pluralisme ne peut être qu'inégalitaire dans la mesure où il reflète des rapports de domination. Plusieurs auteurs cependant démontrent bien l'existence de tels rapports dans certains secteurs de la vie sociale (logement, emploi, éducation). On est donc conduit à penser que l'absence de généralisation à partir de ces exemples s'explique par des raisons idéologiques : ces auteurs, pour la plupart libéraux de formation et de tendance, ne peuvent tirer toutes les conséquences de ce qu'ils dénoncent, car ils remettraient en cause la crédibilité même des solutions qu'ils proposent (1).

En bref, on est devant une sociologie "engagée", qui pose un regard critique sur une société dont elle cherche en même temps à préserver les valeurs.

Il nous reste, pour terminer, à prendre quelque distance par rapport à ces ouvrages pour tenter de situer, au niveau théorique, la sociologie des migrations en Grande-Bretagne.

Le problème théorique qui se pose est le suivant : des minorités sont venues s'insérer dans une structure sociale. Certaines sont culturellement différentes; d'autres sont repérées par des traits physiques. Ce repérage peut être imprécis et sans fondement scientifique, mais à un moment donné, dans une société donnée, ces traits physiques ont valeur de signe, et ce signe déclenche parmi les membres de la majorité des réflexes individuels et des pratiques collectives de rejet et de revalorisation, qui entraînent parfois le repli des minorités sur elles-mêmes.

Si tels sont les mécanismes liés à la couleur, quelle est leur incidence sur la nature des relations majorité-minorités ?

(1) De ce point de vue, le dernier chapitre de l'ouvrage de D. Hiro surprend : il semble être une pure profession de foi en faveur de la "société plurale", après de remarquables analyses des conflits. Plus convaincant est C. Hill, qui croit les conflits et les tensions raciales inévitables.

Du point de vue de la stratification sociale, la place des minorités de couleur dans la structure sociale est-elle déterminée par les fonctions économiques exercées par les migrants, ou par le facteur couleur ? Du point de vue des relations ethniques, est-ce la couleur ou la classe sociale qui gouverne les relations majorité-minorités, et en particulier les comportements et les attitudes ?

En ce qui concerne les minorités, l'analyse de leur comportement et de leurs attitudes est assez facile. Leurs rôles sociaux et leur place dans la société ne dépendent pas d'eux, mais leur sont attribués, en général au bas de l'échelle sociale; lorsqu'il y a incohérence avec les rôles exercés dans le pays d'origine, les minorités doivent assumer cette incohérence, au prix de conflits culturels, d'une dévalorisation du passé, ou d'une organisation, aussi autarcique que possible, du groupe minoritaire. Ces rapports de domination sont renforcés le plus souvent par un passé colonial qui a modelé culturellement les minorités dans la croyance d'une infériorité foncière.

La sociologie britannique des migrations, en ce qui concerne les minorités, nous semble reprendre l'héritage parsonnien et bien analyser les "réponses" des minorités à un rejet fondé sur la couleur et aggravé par le passé impérial (prestige de la "mother-country"). Beaucoup plus délicate est l'interprétation des comportements de la majorité britannique et l'analyse de la stratification sociale. En effet, la mise en évidence d'une discrimination fondée sur la couleur conduit logiquement à "expliquer" les attitudes et les comportements des Britanniques par la "visibilité" des minorités, donc à passer du niveau des mécanismes à celui des causes; or, on sait que l'appartenance de classe gouverne dans une large mesure des attitudes et les comportements. Les hypothèses relatives à la stratification sociale se heurtent à la même ambiguïté: s'effectue-t-elle de part et d'autre d'une "ligne de couleur" ou de classe ?

A cette question, les réponses sont contradictoires. On peut considérer que la ligne de couleur est une séparation beaucoup plus fondamentale et infranchissable que celle des classes: non seulement elle assigne à l'individu de couleur une place au bas de l'échelle sociale, mais elle rend quasiment impossible, du fait des pratiques discriminatoires, la mobilité sociale individuelle, valeur centrale de la démocratie libérale. Ce sont donc bien les fondements mêmes de la société britannique qui sont remis en cause, comme l'ont vu la plupart des auteurs.

Selon un deuxième point de vue, l'origine ethnique est moins décisive que l'appartenance de classe, et les sociétés se stratifient sous l'influence de facteurs socio-économiques. Telle est la conclusion de S. Castles et G. Kosack. Quant à J. Rex et R. Moore, ils soutiennent que la "zone de transition" ne résulte pas d'une ségrégation ethnique, mais sociale.

Pour rendre compte du facteur couleur, il faut alors faire intervenir les relations de classes. Dans l'idéologie bourgeoise libérale, comme on le sait, les différences de classes sont minimisées, tandis que sont soulignées les valeurs communes à tous les membres du groupe majoritaire. Dans ces conditions, le rejet et la discrimination fondée sur la couleur des minorités ont pour fonction de renforcer le sentiment d'appartenance au groupe majoritaire, processus facilité par le poids idéologique du passé colonial.

Au total, le facteur couleur joue essentiellement dans un sens compatible avec les intérêts de la classe dominante: en particulier les préjugés raciaux, en période de chômage, servent de soupape de sûreté, comme le rappellent certains auteurs à propos des émeutes de Cardiff en 1919. Quant à l'idéologie du "Citizenship", elle assure un certain nombre de fonctions. Elle permet de béné-

ficier d'une main-d'oeuvre à bon marché , en provenance des anciennes colonies, de renforcer les mythes impériaux de la "mère-patrie" , mais surtout de protéger l'état contre les accusations de racisme , tout en permettant la discrimination, comme le souligne C. Mullard (1). On peut d'ailleurs se demander quel est l'avenir du concept de "Citizenship" au moment où l'Angleterre abandonne le Commonwealth pour se tourner vers l'Europe.

Dans l'ensemble , ce deuxième point de vue est relativement rare , en raison de sa coloration marxiste : la sociologie britannique est, en effet, fortement marquée par la tradition libérale empiriciste, et tend à ignorer les conflits et les rapports de pouvoir. Or, les tensions raciales sont de plus en plus manifestes dans la société britannique; si cette tendance se confirme , nous devrions assister à une évolution extrêmement intéressante des idées , aussi spectaculaire en tout cas que la mise en évidence, au cours des quinze dernières années, du facteur couleur.

Yves CHARBIT

(1) Chris Mullard , Racism in Britain : Management concepts , dans W.A. Veehoven éd. , Case Studies on Human Rights and Fundamental Freedoms , a World Survey , La Haye 1976, vol. 5, p. 209.